

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 25/08/2026

N°2026-33

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six le 1^{er} septembre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent :

Secrétaire : Monsieur Marc-Antoine LABBÉ

2026-33

Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) instauration d'une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 01/01/2027

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 108 de la Loi de Finances pour 2026 instaure une nouvelle taxe, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) qui remplace la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les logements Vacants (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027.

La TVLH est due pour les logements vacants depuis au moins 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition pour les communes situées en zones non tendues.

Le taux est plafonné à 50% et n'est pas soumis aux règles de lien du vote des taux d'imposition des impôts locaux.

La fixation du taux devra être prise dans un second temps avant le 15 avril de l'année pour une application en n (avant le 15 avril 2027 pour une application en 2027).

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 25/08/2026

Point d'attention, les dégrèvements accordés en matière de TVLH sont à la charge de la commune bénéficiaire de la taxe.

Prise de connaissance d'un fichier excel recensant les locaux d'habitation considérés comme vacants sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'instaurer la nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) au 1er janvier 2027
- De délibérer sur la fixation du taux avant le 15 avril 2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Marc-Antoine LABBÉ

Le Maire,

Laurent BERTHO